

Session extraordinaire  
du 7 octobre 1956.

Le sept octobre mil neuf cent cinquante six à quinze heures, le conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Louis Cellary, Maire.

Présents : M<sup>rs</sup> Cellary, Ferret, Philippeau, Campot, Mazière, Viollet, Lhoumier, Bajule, Bauchot, Fichou.

Absent : M<sup>r</sup> Faure.

Affaire Cabine téléphonique.

Monsieur Martin Marcel ayant à nouveau porté l'affaire de la cabine téléphonique devant le Tribunal Administratif de Poitiers, le conseil Municipal, à l'unanimité, habilite Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans l'action engagée.

Voyage des enfants.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de prélever une somme de 8.000 frs sur le crédit de la bourse des écoles afin de couvrir les frais de voyage

des enfants des écoles, à Padirac, le 24 juin 1956.  
 Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.  
 Ont signé tous les membres présents.

<del>Rey</del>	Faur	Philippeaux	Campy
Maguy	Nollet	Shoumiz	Brépelle
<del>Barckot</del>	<del>Stroze</del>		